

Badminton Québec sanctionne les épreuves au programme des Jeux du Québec et les règlements spécifiques de la Fédération sont en vigueur aux Jeux du Québec.

Ce document comporte les éléments techniques uniquement pour ce sport. Cependant vous devrez consulter également les **Normes d'opération** (pour tous les sports) qui touchent entre autres les inscriptions, les règles d'admissibilité, les uniformes sur le site Internet de **SPORTSQUÉBEC** (http://www.jeuxduquebec.com/Normes_doperation-fr-29.php).

I. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX HIVER 2020 et 2021

A) CATÉGORIES ADMISSIBLES DE LA FÉDÉRATION

CATÉGORIES	ÂGE 2019-2020	SEXE	ÉPREUVES
U13	Né(e) en 2008 ou après	M+F	Simple/double/mixte
U15	Né(e) en 2006 ou 2007	M+F	Simple/double/mixte
U17	Né(e) en 2004 ou 2005	M+F	Simple/double/mixte
U19	Né(e) en 2002 ou 2003	M+F	Simple/double/mixte

CATÉGORIES	ÂGE 2020-2021	SEXE	ÉPREUVES
U13	Né(e) en 2009 ou après	M+F	Simple/double/mixte
U15	Né(e) en 2007 ou 2008	M+F	Simple/double/mixte
U17	Né(e) en 2005 ou 2006	M+F	Simple/double/mixte
U19	Né(e) en 2003 ou 2004	M+F	Simple/double/mixte

B) AFFILIATION

Obligatoire

II. FINALE DES JEUX DU QUÉBEC - HIVER 2021

A) CATÉGORIES

CATÉGORIE	ÂGE	SEXE	ÉPREUVES
U17	01/01/05 au 31/12/06	Masc. + Fém.	** Individuelle : Simple féminin & masculin Double féminin & masculin ***Équipe : 1 simple masculin 1 simple féminin 2 doubles masculins 2 doubles féminins 1 double mixte

** Tous les membres de la délégation prennent part à la compétition individuelle à raison d'une épreuve par participant.

*** Tous les membres de la délégation prennent part à deux parties dans la rencontre. Un même joueur ne pourra participer au simple et au mixte (cela signifierait que les 2 doubles seraient composés des 2 mêmes joueurs, ce qui est impossible). Si un joueur manque, l'équipe perdra le simple ou le mixte et un double.

B) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION

Athlète maximum: 6 athlètes (3 filles - 3 garçons)

Minimum : 1 athlète

Entraîneur - accompagnateur

Maximum deux personnes (1 femme et 1 homme)

Entraîneur : 1 obligatoire

Accompagnateur ou 2^e entraîneur : 1 maximum

C) SPÉCIFICATION POUR LES ENTRAÎNEURS ET LES ACCOMPAGNATEURS

- 1) Les entraîneurs devront être affiliés à Badminton Québec pour la saison en cours.
- 2) Les entraîneurs et accompagnateurs devront avoir réussi à la vérification de leurs antécédents judiciaires.
- 3) Le duo devrait idéalement être composé d'un homme et d'une femme.
- 4) Le duo pourra être composé de deux entraîneurs en respectant les règles 1 et 2.
- 5) L'accompagnateur et l'entraîneur devront être âgés de 18 ans ou plus en date du départ de leur délégation régionale vers la Finale provinciale (puisque en charge d'athlètes mineurs).
- 6) Il devra obligatoirement comporter un entraîneur au minimum. L'entraîneur devra posséder le niveau de certification du PNCE suivant :
 - Entraîneur régional formé
- 7) Seuls les entraîneurs régional formé peuvent intervenir sur les terrains.

D) AFFILIATION ET MODALITÉS

* Les athlètes doivent être affiliés à Badminton Québec au moment de l'inscription à la Finale.

Coût: 23 \$ (taxes incluses)

Cette affiliation correspond à l'affiliation « Provincial Argent »

Toutes les modalités pour cette affiliation sont disponibles sur www.badmintonquebec.com.

Les athlètes ayant pris part à l'un ou l'autre des réseaux de compétitions sanctionnées par Badminton Québec lors de la saison 2020-2021, avant la date d'inscription aux JDQ, détiennent le niveau d'affiliation requis pour participer à la Finale des JDQ.

Ce montant devra être acquitté par le joueur ou sa région IMPÉRATIVEMENT avant la Finale provinciale. Celles et ceux qui n'auront pas payé ce montant ne pourront prendre part à la compétition.

E) MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE

Badminton Québec autorise l'utilisation d'un des trois modes de sélection régionale, par ordre de préférence, qui suit :

OPTION A :

- ✓ Seules les épreuves de simple et double serviront à la sélection régionale.
- ✓ Seront sélectionnés : gagnant en simple, équipe gagnante en double
- ✓ Les gagnants de l'épreuve de double ne pourront participer à celle du simple

OPTION B :

- ✓ Seule l'épreuve de simple servira à la sélection régionale.
- ✓ Seront sélectionnés : les trois premiers en simple

OPTION C

- ✓ Seules les épreuves de simple et double serviront à la sélection régionale.
- ✓ Seront sélectionnés : gagnant en simple, équipe gagnante en double.
- ✓ Si le gagnant en simple est également gagnant en double, le finaliste du simple sera alors sélectionné.
- ✓ Si le gagnant et le finaliste du simple sont gagnants ensemble du double, le joueur qui aura terminé 3^e en simple sera alors sélectionné.

N.B. : Une région qui désire utiliser un mode de sélection différent des trois options suggérées ci-dessus devra le faire préalablement approuver par Badminton Québec.

IMPORTANT : Les épreuves de simple et double ne servent qu'à faire la sélection de l'équipe régionale. Il sera tout à fait possible au vainqueur du simple de jouer l'épreuve de double du volet individuel de la finale provinciale des JDQ.

F) ADMISSIBILITÉ

La région devra avoir tenu un événement à l'hiver 2019-20 et à l'hiver 2020-21.

Se référer au PR1 des Normes d'opération pour connaître les dates limites des finales régionales (http://jeuxduquebec.com/Normes_doperation-fr-29.php)

Athlètes identifiés de niveau Espoir

Les athlètes identifiés de niveau « espoir » sont engagés dans une démarche vers le haut niveau.

Pour être admissible à cette catégorie, un athlète doit:

- Être âgé de 12 ans ou plus ;
- Rencontrer l'un des quatre critères suivants :
 - Avoir participé au circuit provincial junior, le Grand Prix Black Knight/Ashaway (<https://www.badmintonquebec.com/grand-prix-2372>), et détenir une cote minimale de 2000 points au classement d'une épreuve de sa catégorie d'âge entre le 1^{er} décembre 2020 et le 31 janvier 2021 ;
 - Avoir participé au circuit provincial d'excellence, le Circuit Yonex (<https://www.badmintonquebec.com/circuit-2449>), et détenir une cote minimale de 2000 points au classement d'une épreuve dans la classe A entre le 1^{er} septembre 2020 et le 3 février 2021 ;
 - Avoir atteint la demi finale en simple ou la finale en double lors de la Finale régionale des Jeux du Québec ;
 - Être nommé au sein de sa sélection régionale, composée des 10 meilleurs garçons et 10 meilleures filles dans les catégories U15, U17 et U19. (Détails à venir)

G) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

NOUVEAUTÉ IMPORTANTE :

Un athlète doit obligatoirement représenter la région correspondant à l'adresse de son domicile, tel que mentionné sur son bulletin scolaire de l'année en cours.

*«*Note : Une personne a, en vertu du code civil du Québec, un seul domicile et peut avoir plusieurs résidences. Les enfants mineurs sont présumés domiciliés chez leurs tuteurs (article 80 du code civil). Dans le cas où les parents sont séparés, le domicile est situé là où le mineur passe la majorité de son temps. »*

Lorsque les père et mère exercent la tutelle mais n'ont pas de domicile commun, le mineur est présumé domicilié chez celui de ses parents avec lequel il réside habituellement, à moins que le tribunal n'ait autrement fixé le domicile de l'enfant.

Note : Un athlète ne peut prendre part à plus d'une sélection régionale.

Tout athlète reconnu avoir pris part à plus d'une sélection régionale sera automatiquement exclu de l'équipe pour laquelle il a obtenu sa sélection. Badminton Québec étudiera les cas litigieux.

H) FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE

Compétition par poule pour la compétition par équipe et simple élimination pour la compétition individuelle.

Note : Le volant de PLUME BK 6850 de Black Knight (volant officiel de Badminton Québec) sera utilisé pour la Finale provinciale de 2021. TOUS les volants seront fournis.

I) SURCLASSEMENT

Autorisé pour la catégorie U15 et U13 lors du processus de sélection à la finale régionale. Le surclassement est accordé avant de participer aux Jeux régionaux. Les athlètes de 12 ans sont éligibles seulement s'ils sont nés avant le 15 février 2009.

J) SUBSTITUTION

Autorisée en respectant le processus de sélection pré-établi au point E. Des raisons valables (ex. : blessure) doivent justifier cette substitution et celle-ci doit être approuvée par Badminton Québec.

K) EXCLUSION

Aucune

L) MÉDAILLES

Le nombre prévu de médailles distribuées aux athlètes lors de la Finale provinciale sera de :

Médailles d'or : 12 (6 en individuel + 6 par équipe)

Médailles d'argent : 12 (6 en individuel + 6 par équipe)

Médailles de bronze : 12 (6 en individuel + 6 par équipe)

Aucune médaille ne sera remise aux entraîneurs

M) SYSTÈME DE POINTAGE

Le système de pointage qui sera utilisé sera le suivant :

Épreuve(s) = les simples et les doubles

Point attribué à la première position = 19

Nombre de point séparant chaque position = 1

Épreuve(s) = par équipe

Point attribué à la première position = 76
Nombre de points séparant chaque position = 4

En cas d'égalité entre 2 ou plusieurs équipes, le nombre de points alloués sera le total divisé par le nombre d'équipes à égalité (ex : les équipes classées 3^{ème} et 4^{ème} recevront chacune 66 points soit 68 pour la 3^{ème} + 64 pour la 4^{ème}, le tout divisé par 2 soit 66). Pour la même situation dans chaque épreuve individuelle, le nombre de points distribués aux équipes classées 3^{ème} et 4^{ème} sera de 16, 5 points (soit 17 pour la 3^{ème} + 16 pour la 4^{ème} divisé par 2).

Cette logique s'applique à toutes les égalités éventuelles dans la suite des classements.

N) SYSTÈME DE CLASSEMENT

Somme de tous les points des athlètes d'une même région selon le système de pointage.

Pour tout changement à cette norme d'opération, la fédération, le mandataire régional ou le COFJQ doit envoyer sa proposition par écrit à **SPORTSQUÉBEC**. **SPORTSQUÉBEC** se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande.